

# LIBERTÉS PUBLIQUES : LE BILAN DÉSASTREUX DU GOUVERNEMENT BUSH

PIERRE GUERLAIN \*

*Cet article passe en revue les évolutions juridiques et politiques en matière de libertés publiques qui ont eu lieu durant les deux mandats du président Bush. Il souligne que la lutte contre le terrorisme a constamment servi de prétexte à un clan au pouvoir pour faire adopter des lois liberticides (Patriot Act) mais aussi violer les lois existantes, laisser la torture se développer tant dans la prison illégale de Guantánamo que dans de multiples pays étrangers, surveiller les citoyens américains (échanges téléphoniques et courrier électronique) et emprisonner des résidents étrangers de façon arbitraire, kidnapper des faux suspects à l'étranger et alimenter un climat de peur permanente facilitant des pratiques illégales et non démocratiques dans un contexte où les médias ont cessé de jouer leur rôle d'informateurs et où les contre-pouvoirs n'ont joué qu'un rôle timide, surtout depuis 2004.*

Il est assez difficile de traiter d'un problème politique sans faire référence à d'autres qui lui sont liés. Ainsi, les attaques répétées et souvent couronnées de succès lancées par l'Administration (c'est-à-dire le gouvernement) Bush contre les libertés publiques des citoyens des États-Unis n'ont pu avoir lieu que grâce à l'utilisation éhontée des attaques terroristes du 11 septembre 2001. Ces attaques, que Noam Chomsky appelle à juste titre un « crime contre l'humanité », ont également légitimé politiquement, et parfois sur le plan juridique, les deux guerres de choix lancées par les États-Unis en Afghanistan puis en Irak. Il faut donc appréhender les démarches antidémocratiques du gouvernement Bush dans un contexte politique largement dominé par des considérations de politique étrangère et des rhétoriques fallacieuses mises en place pour justifier une guerre contre la terreur dont les conséquences sont dramatiques, tant sur le

\* PROFESSEUR DE CIVILISATION AMÉRICAINE À L'UNIVERSITÉ DE PARIS X-NANTERRE

plan extérieur (accroissement du terrorisme et dislocation de l'économie mondiale) que sur le plan intérieur, où les États-Unis vivent une gigantesque régression démocratique.

Dès le départ, il est nécessaire d'écarter deux tentations. Il est fréquent chez les « libéraux » (le centre gauche) de dire que l'Administration Bush est la pire qui soit dans l'histoire américaine et que la fin du mandat de l'actuel président mettra fin aux dérives « non américaines » qui ont suivi le 11 septembre. S'il est indéniable que l'Administration Bush a été très loin dans ses violations du droit et la brutalité en politique étrangère, il n'en reste pas moins que de nombreux phénomènes, de la république impériale à la présidence impériale, des interventions illégales à l'étranger aux rhétoriques mensongères pour les justifier, ne sont pas nouveaux. Le terme de « présidence impériale » a été popularisé par l'historien Arthur Schlesinger Jr dans les années 1970 après la présidence Nixon durant laquelle l'exécutif s'est arrogé des pouvoirs exorbitants au détriment des autres pouvoirs, législatif et judiciaire <sup>1</sup>. Les présidents Johnson et Nixon ont pratiqué le mensonge politique avec autant d'aisance que George W. Bush et l'intervention américaine au Guatemala en 1954 sous Eisenhower était tout aussi intéressée que celle en Irak en 2003 (avec des conséquences bien moindres). Reagan, pour sa part, n'a pas hésité à mentir aux citoyens et élus américains dans l'affaire dite Iran-Contras, lors de laquelle le produit de la vente d'armes à l'Irak, pays ennemi des États-Unis, a servi à financer illégalement les « contras » en lutte armée contre le gouvernement du Nicaragua. D'autre part, il ne faut pas céder à la tentation de l'essentialisme et considérer que les violations du droit et les violences commises par le gouvernement en place, ou avec son aval, sont un phénomène typiquement américain. Qu'il s'agisse de la torture, des enlèvements illégaux de ressortissants étrangers ou de la surveillance des citoyens, les États-Unis pratiquent ce que de nombreux États pratiquent ou ont pratiqué dans le passé, que ces États soient des dictatures, comme la Chine, l'ex-URSS ou le Zimbabwe actuel, ou des démocraties comme la France au moment de la guerre d'Algérie ou Israël.

---

<sup>1</sup> Le livre de Schlesinger, *The Imperial Presidency*, Boston, Houghton Mifflin, date de 1973. Peu de temps avant sa mort ce même historien a publié un ouvrage intitulé *War and the American Presidency* (New York, W. W Norton & Co, 2004) dans lequel il reprenait sa critique de la présidence impériale dans une perspective historique et ne ménageait pas ses critiques vis-à-vis de l'Administration Bush.

À cet égard, il faut se méfier d'une interprétation qui ne fait aucune différence entre dictatures et démocraties, lorsque certaines pratiques sont communes. Ainsi, la torture ou l'existence de camps comme Guantánamo, qui violent les règles du droit international, ne suffisent pas pour considérer que toutes les différences entre dictatures et démocraties sont abolies. En effet, aux États-Unis, comme en France autrefois ou en Israël aujourd'hui, des groupes, minoritaires et loin du pouvoir certes, luttent contre les violations du droit et ont obtenu ou obtiennent des succès partiels qui sont la base d'un retour à plus de démocratie ou permettent la fin d'une pratique. Il convient donc de différencier entre pratiques et nature d'un régime. Certaines pratiques totalitaires, voire même fréquentes dans les régimes fascistes, comme la torture ou l'emprisonnement illégal sans protection juridique, conduisent certains observateurs à conclure que les États-Unis sont devenus un État fasciste ou totalitaire. Sans idéaliser la démocratie américaine, qui s'est révélée incapable d'empêcher ou de mettre fin à ces pratiques, il n'en reste pas moins que dans l'espace, certes réduit et en danger, de la démocratie, la lutte continue. La Cour Suprême, depuis 2004 et son arrêt *Rasul vs Bush* surtout, ou les médias alternatifs actifs sur Internet, à la différence de ce qui se passait au Chili sous Pinochet ou en Chine aujourd'hui, font une différence car le contrôle aux États-Unis n'est pas total et, surtout, ces groupes et institutions forgent les outils nécessaires à un changement à venir. D'ailleurs, comme nous le verrons plus bas, certaines évolutions positives ont déjà eu lieu.

## **La loi contre la loi et la présidence impériale au-dessus des lois**

Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 que l'Administration Bush, semble-t-il, aurait pu anticiper, se sont révélées être une aubaine pour un pouvoir qui, le 10 septembre, était déjà peu populaire. Elles ont permis, dans le climat de peur panique instrumentalisé par le pouvoir, l'attaque de l'Afghanistan et, sur le plan qui nous intéresse au premier chef ici, l'adoption du Patriot Act <sup>2</sup> en octobre 2001 par le Congrès américain en

---

<sup>2</sup> Ce sigle a été choisi pour ses connotations patriotiques, il renvoie à l'expression plutôt maladroite de : *Provide Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism* (fournir les outils appropriés nécessaires à l'interception et à l'obstruction du terrorisme).

état de choc et sous la pression du gouvernement. Les députés et sénateurs américains n'ont pas eu le temps de lire ce texte de loi qu'ils ont adopté à une immense majorité, littéralement les yeux fermés. Seul un sénateur, Russ Feingold, a voté contre ce texte. En termes de libertés publiques, cette loi en grande partie confirmée par deux textes votés en 2005 et 2006 a permis la surveillance accrue des suspects de terrorisme par des moyens souvent fort problématiques. Par exemple, elle a donné la possibilité aux autorités de demander aux bibliothèques de fournir les listes d'ouvrages empruntés par des lecteurs que les services secrets ou le gouvernement soupçonnent d'activités illégales. La loi autorise aussi certaines formes d'écoutes téléphoniques et la lecture des courriers électroniques, et donne au FBI des pouvoirs qui lui avaient expressément été retirés par une loi de 1978, la *Foreign Intelligence Surveillance Act* (FISA). Cette loi permet aussi une surveillance accrue des frontières. La rhétorique de la protection a bien sûr été employée pour justifier toutes les dispositions de la loi dans un contexte de peur qui avait quasiment annulé toute opposition. Elle instituait la surveillance généralisée non seulement de tous les citoyens mais aussi et peut-être surtout de tous les étrangers. On peut dire que cette loi, adoptée sans lecture complète de la part des représentants du peuple, légalisait les pratiques abusives, autrefois interdites, au nom de l'efficacité de la lutte contre le terrorisme. Les lois d'avant le Patriot Act étaient par ailleurs amplement suffisantes pour lutter contre le terrorisme. Il s'agissait plus d'utiliser le processus législatif pour crédibiliser la peur que pour être efficace contre le terrorisme.

Sur le terrain, cette loi a conduit à de multiples arrestations arbitraires, personnes soupçonnées sans preuves et souvent par délit de faciès. De nombreuses personnes se sont vu interdire l'accès à des avions en raisons de leur soi-disant apparence arabe ou parce qu'elles étaient placées sur des listes noires de militants pour les droits civiques. Même le sénateur Edward Kennedy, qui avait soutenu la loi, s'est vu refusés l'accès à des avions, car il avait été mis par erreur (ou plutôt un homonyme avait été mis) sur des listes de suspects à qui les compagnies refusaient l'accès à leurs avions. Il est clair que dans un climat d'hystérie et de peur, la surveillance généralisée devient une forme de contrôle total de toute la population et s'éloigne de son but affiché de lutte contre le terrorisme.

En 2002 fut créé un nouveau super-ministère : le *Department of Homeland Security* qui regroupait d'anciens ministères et leur ajoutait des responsabilités nouvelles. 200 000 personnes travaillent pour ce ministère de la surveillance anti-terroriste qui

est également chargé de la surveillance des frontières. L'ACLU (*American Civil Liberties Union*), comme toujours à la pointe des combats pour les libertés publiques, s'est élevée contre les violations de la liberté individuelle et les dérives facilitées par la loi Patriot, sans grand succès au début. Le cadre juridique et institutionnel a légitimé des pratiques qui restent illégales et contribué à pérenniser un climat de peur. Alors même que les États-Unis se lançaient dans des guerres au nom de la démocratie, le pouvoir en place taillait dans les libertés démocratiques et se montrait attentatoire aux libertés. Tous les citoyens se voyaient encadrés et surveillés dans une démocratie limitée par les services secrets et les pouvoirs présidentiels et mal informés par des médias en collusion presque totale avec le pouvoir politique.

En dépit d'une évolution juridique liberticide qui donnait des pouvoirs accrus à la présidence, M. Bush, son vice-président Dick Cheney et ses conseillers ont aussi eu recours à des pratiques qui restaient illégales ou fort problématiques. Ainsi, une grande partie des écoutes téléphoniques n'était pas autorisée par la loi FISA car le Président n'avait pas fait de demande auprès de tribunaux pour en obtenir l'autorisation. Après la révélation par le *New York Times* de ces écoutes illégales, l'Administration a, en 2005, reconnu avoir pratiqué ces écoutes mais en affirmant, contre toute évidence, qu'elles étaient légales et légitimes. De façon typique, une pratique illégale est d'abord cachée puis reconnue et assortie d'un mensonge pour la légitimer. Plus encore que d'autres gouvernements américains, y compris celui du président Nixon, pourtant grand menteur qui finit par payer ses mensonges en démissionnant, l'Administration Bush accumule les mensonges qui, lorsqu'ils sont découverts et indéniables, sont toujours justifiés par la nécessité de protéger les Américains contre le terrorisme. Deux chercheurs américains, Charles Lewis et Mark Reading-Smith, ont recensé 935 mensonges concernant l'Irak uniquement<sup>3</sup>.

Le mensonge d'État est un état permanent et les médias dominants n'ont pas été à la pointe du combat contre celui-ci, surtout dans les premières années après le 11 septembre. Les mensonges sur les raisons de la guerre en Irak sont bien connus ; l'Administration Bush a ainsi inventé des raisons de faire la guerre qui *à posteriori* n'ont cessé de changer. Il en est allé de même sur le plan intérieur, que cela concerne les écoutes téléphoniques ou les rapports sur la dégradation de l'environnement. Le mensonge

---

<sup>3</sup> <http://projects.publicintegrity.org/WarCard/> publié le 23 janvier 2008.

permanent est incompatible avec la démocratie qui dépend d'une bonne information des citoyens. Le mensonge d'État concernant la présence d'armes de destruction massive en Irak a été repris par les grands médias qui n'ont pas fait leur travail et ont contribué à la régression démocratique américaine. La liberté d'expression, fortement limitée par les phénomènes de concentration capitalistique des organes d'information, est encore plus difficile lorsque pouvoir et médias s'accordent pour diffuser de la propagande. En mai 2004, le *New York Times* a publié un *mea culpa* partiel pour ses graves erreurs concernant la couverture de la guerre en Irak. Seule la chute de popularité du Président a libéré les grands organes d'information qui ont repris, partiellement, leur travail démocratique essentiel en interrogeant les vérités officielles.

D'autre part, le président Bush a pris l'habitude d'accompagner la signature des lois d'un *signing statement* (une déclaration accompagnant la signature) qui, dans les faits, limite l'application de la loi dans le sens choisi par l'exécutif. Ces déclarations n'ont pas été inventées par Bush mais il en a fait le plus grand usage. De façon orwellienne, la signature de la loi devient ainsi l'occasion d'affirmer que l'exécutif n'y est pas soumis. La régression démocratique va très loin puisque ces déclarations abolissent le principe de séparation des pouvoirs cher à Locke et Montesquieu et qui est à la base même de la Constitution américaine fondée sur l'équilibre entre les pouvoirs appelé « freins et contrepoids » (*checks and balances*). Non seulement la loi, comme le Patriot Act, tend déjà vers la disparition des contrepoids, mais le pouvoir exécutif s'en affranchit encore et sape la base de la démocratie. Ce qui, bien sûr, n'a jamais empêché l'Administration Bush, orwellienne de fond en comble, de faire de la liberté et de la démocratie les deux mots phares de sa propagande tant intérieure qu'internationale.

De plus, l'Administration Bush, plus précisément le ministère de la Justice, dans une autre violation de la démocratie, a renvoyé huit procureurs fédéraux pour des raisons politiques après les avoir soumis à d'intenses pressions, ce qui a conduit le Congrès, pour une fois moins passif que d'habitude, à mener une enquête sur cette pratique. Cette guerre de l'exécutif contre le pouvoir judiciaire n'est certes pas qu'américaine, comme le montrent par exemple les agissements de Berlusconi en Italie ou les déclarations du président français, mais elle confirme encore une fois les abus de la présidence impériale de George W. Bush. L'Administration Bush a mis le Congrès au pas, tétanisé par la peur d'être accusé de manque de patriotisme, et celui-ci n'a pas tenu son rôle constitutionnel ; elle a terrorisé la justice au nom de la guerre contre la terreur et écarté tous ceux, y compris parmi les

militaires, qui ne partageaient pas son approche. Alberto Gonzales, le ministre de la Justice, a dû, en août 2007, démissionner pour son rôle dans cette affaire comme dans celle des écoutes illégales. Il est actuellement poursuivi en justice par certains des procureurs limogés. De nombreuses informations sur ces attaques en règle contre la vérité et la démocratie sont connues grâce aux livres des anciens collaborateurs de cette administration (Scott McClellan, par exemple, l'ancien responsable de la communication auprès de M. Bush, qui a parlé d'une « culture de la tromperie » dans son livre *What Happened: Inside the Bush White House and Washington's Culture of Deception*).

Les partisans du président Bush et ses conseillers juridiques s'en sont remis à une interprétation juridique de la Constitution fort problématique pour justifier la prééminence de l'exécutif. Connue sous le nom de *unitary executive theory* (théorie de l'exécutif unifié), cette interprétation affirme que puisque les pouvoirs sont divisés dans la Constitution américaine, les pouvoirs législatif et judiciaire ne sauraient limiter le pouvoir de l'exécutif. Cette théorie date de la présidence de Richard Nixon qui avait affirmé que « si le président décidait qu'une action spécifique est nécessaire pour protéger la sécurité nationale, alors cette action est légale, même si elle est interdite par une loi fédérale » et a été défendue ensuite par le ministre de la justice de Reagan, Edwin Meese, qui fut impliqué dans l'affaire Iran-Contras. Cette interprétation, en contradiction flagrante avec la philosophie qui a présidé à la rédaction de la Constitution américaine, légitime la toute-puissance de l'exécutif et donc du président, qui devient littéralement un chef au-dessus des lois. Elle permet la confusion entre les fonctions de président chef des armées qui a des pouvoirs spéciaux en temps de guerre et le fonctionnement normal des institutions. La guerre perpétuelle légitime des pouvoirs impériaux ou monarchiques permanents pour le président. On peut donc utiliser l'expression de « coup d'État permanent » que Mitterrand avait utilisée pour critiquer les pouvoirs régaliens du président de Gaulle (avant de les reprendre à son compte lorsqu'il fut lui-même président) et l'appliquer au contexte américain. Néanmoins les résistances juridiques ont, avec retard, quelque peu limité la présidence impériale.

## **La « guerre contre la terreur » et les libertés publiques**

Ayant choisi une expression métaphorique, « la guerre contre la terreur » ou « la guerre planétaire contre le terrorisme »,

l'Administration Bush a créé de fausses analogies avec les vraies guerres contre des ennemis, notamment des États bien identifiés, et a déclaré que cette guerre était permanente. Le ministre de la Défense du premier mandat Bush allant même jusqu'à déclarer que cette guerre contre la terreur pourrait durer 50 ans. L'exception devenant la règle, les mesures de contrôle systématique de la population ont pu devenir elles aussi habituelles et permanentes.

C'est néanmoins sur le plan de la politique étrangère que les violations du droit sont le plus flagrantes. Il convient de souligner cependant que la politique étrangère est aussi une politique intérieure et que les correspondances entre l'étranger et l'intérieur sont nombreuses. L'incarcération illégale de ressortissants non-américains à Guantánamo en violation des conventions de Genève, pourtant signées par les États-Unis, est à la croisée des phénomènes de politique intérieure et de politique étrangère. En effet, sous l'influence de notes rédigées par des juristes tels que John Yoo et connues sous le nom de « torture memos », l'Administration Bush n'a cessé de jouer sur les mots pour échapper aux lois <sup>4</sup>. Guantánamo est, certes, à Cuba mais depuis plus d'un siècle cette base américaine est sous contrôle total des États-Unis. Faire croire que les détenus de Guantánamo n'avaient pas droit à un procès équitable devant un jury, car cette base n'est pas sur le territoire américain, est une argutie. La plupart des prisonniers qui sont passés par Guantánamo n'étaient pas des membres actifs d'Al Qaeda et ils ont tous été privés de la protection de la loi tant américaine qu'internationale. Ainsi, ce qui fait la base du droit coutumier anglo-américain depuis la Grande Charte adoptée en Angleterre en 1215, c'est-à-dire l'*habeas corpus*, leur était refusé. La décision de la Cour Suprême *Rasul vs Bush*, le 28 juin 2004, a cependant rétabli le droit pour les détenus de recourir au système judiciaire américain pour contester leur détention.

Guantánamo représente non seulement une violation du droit international mais aussi une violation de la Constitution américaine, et une régression par rapport au texte fondateur du droit démocratique. Si le président américain jugeait qu'un « combattant ennemi » était dangereux pour les États-Unis

---

<sup>4</sup> Voir un exemple de ces arguties juridiques visant à contourner le droit international, une note rédigée par John Yoo datée du 1 août 2002 à l'adresse suivante :

<http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB127/020801.pdf>



celui-ci pouvait jusqu'à très récemment être gardé en détention indéfiniment sans jamais bénéficier de l'aide d'un avocat et d'un procès équitable. Certes, les États-Unis se sont principalement comportés en voyou sur la scène internationale en emprisonnant des étrangers sur une base à Cuba, mais les implications pour les libertés publiques de tous, Américains comme non-Américains, sont graves. En effet, les prisonniers de Guantánamo ont soit été capturés par l'armée américaine en Afghanistan, soit remis aux autorités par un des groupes afghans en guerre contre d'autres groupes, soit capturés dans des pays tiers, par exemple en Italie en pleine rue. Partout dans le monde, des individus jugés dangereux ou terroristes peuvent être kidnappés et envoyés dans une prison illégale comme Guantánamo qu'*Amnesty International* a appelé, de façon quelque peu exagérée sur le plan statistique, « le goulag de notre époque » (Rapport de mai 2005). Deux citoyens américains (Hamdi et Lindh) ont également été soumis à des arrestations arbitraires et des traitements illégaux.

Récemment, dans son arrêt dit *Boumedienne et al vs Bush, President of the United States* du 12 juin 2008, la Cour Suprême a contraint le président à reconnaître les droits d'*habeas corpus* des détenus, même étrangers détenus à l'étranger par des forces américaines. Cette évolution signale un réveil des institutions et un retour du droit.

Pour court-circuiter la justice et la démocratie américaines, l'Administration Bush a souvent eu recours à ce que l'on appelle les *extraordinary renditions*, c'est-à-dire des kidnappings suivis d'un transfert dans un pays tiers où les suspects sont torturés par des « experts en la matière ». Ainsi un « suspect », Maher Arar, citoyen canadien d'origine syrienne, arrêté lors d'un transit à New York, a pu être torturé en Syrie, un pays non démocratique pourtant considéré comme peu amical envers les États-Unis et où la torture est fréquente et rude. Il s'est avéré qu'Arar était innocent, comme c'est souvent le cas dans ce genre d'affaires. Il fut relâché après un an de prison et de torture. L'Égypte, le Maroc et la Jordanie sont également des destinations fréquentes. Ces kidnappings et cas de torture illustrent bien le fait que la démocratie n'a pas grand-chose à voir dans les démarches américaines. Les États-Unis coopèrent très bien avec les dictatures et notamment celles du monde arabo-musulman dont les populations sont pourtant très hostiles à l'Amérique. Ces *extraordinary renditions* existaient déjà sous Clinton mais étaient moins fréquentes. Elles soulignent que non seulement la loi n'a pas de poids dans la jungle des relations internationales mais aussi que l'exécutif américain peut agir à sa guise en court-circuitant Congrès, tribunaux et

médias américains. Le respect de la loi (*rule of law*) est pourtant la base même de la démocratie libérale. En ayant recours à ces pratiques, le gouvernement Bush montre son mépris pour la loi et la démocratie mais aussi pour l'efficacité de la lutte contre le terrorisme. Il est clair en effet qu'emprisonner et torturer des innocents ne peut qu'attiser la haine et l'envie du recours au terrorisme chez les individus et groupes visés. L'arbitraire présidentiel constitue un retour à des pratiques datant d'avant l'institution de la démocratie, typiques des monarchies absolues ou des dictatures les plus dures.

Les images d'Abou Ghraïb, la prison américaine en Irak (qui avait été celle de Saddam Hussein auparavant), ont fait le tour du monde et lancé un débat planétaire sur la torture. Ne pouvant nier l'existence de la torture dans cette prison, l'Administration Bush a tenté de faire croire qu'il ne s'agissait que de cas isolés qui ne pouvaient symboliser l'action généreuse de l'Amérique. Bien évidemment, ces images sont perçues précisément comme une parfaite illustration des actions des États-Unis par les populations du monde arabo-musulman et servent à recruter de nouveaux terroristes. La torture, infamie incompatible avec la démocratie, a terni une image des États-Unis déjà peu positive et a renforcé le terrorisme, mais elle a permis de prendre des postures machos et dures aux États-Unis mêmes, attitudes qui passent auprès d'une partie de la population.

Au-delà d'Abou Ghraïb la torture est devenue une réalité permanente des actions américaines en Irak et en Afghanistan et un sujet de débat aux États-Unis. Nous savons que la torture, notamment le tristement célèbre *waterboarding* (un genre de supplice de la baignoire) est pratiquée en Irak souvent dans les mêmes lieux où les sbires de Saddam Hussein la pratiquaient, mais aussi à Guantánamo et dans d'autres prisons comme celle de Bagram en Afghanistan sur laquelle nous disposons de moins d'informations que sur Abou Ghraïb ou Guantánamo. Elle est aussi délocalisée dans les prisons d'Égypte ou même de Syrie. La torture que dénonçait Pierre Vidal-Naquet et d'autres en France au moment de la guerre d'Algérie dégrade les torturés et les déshumanise ; elle dégrade aussi les tortionnaires et ceux qui les soutiennent ou les couvrent. La torture pratiquée par les forces armées d'un pays ou ses milices privées est une atteinte aux libertés publiques de tous les citoyens de ce pays comme des pays où a lieu la torture.

Bien que niant soutenir la torture, le président Bush et ses alliés n'ont cessé de jouer avec les définitions pour faire croire que les *enhanced interrogation techniques* (techniques d'interrogation

améliorées) n'étaient pas de la torture. Ces pratiques interdites par les conventions de Genève placent les États-Unis dans le même groupe que les dictatures ou les démocraties en guerre qui violent leurs propres fondements démocratiques. Elles affectent le débat public car certains en arrivent même à justifier certaines formes de torture. Alan Dershowitz <sup>5</sup>, professeur de droit à Harvard, allant même jusqu'à évoquer une procédure grâce à laquelle un gouvernement pourrait demander un « mandat de torture » auprès d'un tribunal. La chaîne de télévision Fox produit une émission intitulée *24* dans laquelle il y a des épisodes de torture et qui fait l'apologie des pratiques illégales, toujours au nom de la lutte contre le terrorisme, évidemment. La torture est devenue acceptable pour beaucoup de citoyens vivant dans une peur savamment entretenue, pourtant elle n'est pas seulement un crime abominable et une violation des droits humains mais, en tant que telle, elle est incompatible avec la démocratie et le droit international. Les libertés des torturés sont violées au nom du peuple américain qui devient donc co-responsable, comme l'étaient les Français ou les Britanniques au Kenya ou le sont les Israéliens aujourd'hui qui cautionnent les actions illégales et criminelles de leurs dirigeants. Il est significatif qu'une grande partie du débat sur la torture n'ait pas porté sur l'éthique mais sur l'efficacité de la torture. On sait en effet que les renseignements obtenus sous la torture ne valent en général pas grand-chose sur le plan militaire et donc dans la lutte effective contre le terrorisme mais la focalisation sur l'efficacité est un pas de plus dans le dévoiement du débat démocratique et la criminalisation des discours publics.

### **Des contre-pouvoirs longtemps tétanisés**

Il convient de s'interroger sur l'apparente passivité des contre-pouvoirs américains qui ont collaboré ou laissé faire une administration qui n'a cessé de mentir sur ses actes et projets

---

<sup>5</sup> Voir son article du 22 janvier, 2002, *San Francisco Chronicle* dans lequel il affirme que toutes les démocraties ont eu recours à la torture afin de mieux la légitimer :

<http://www.sfgate.com/cgi-bin/article.cgi?file=/chronicle/archive/2002/01/22/ED5329.DTL>

Le professeur de droit explique donc que le viol de la loi étant monnaie courante il faut... changer la loi et autoriser la torture. Cette démarche est le décalque parfait des méthodes du clan Bush.

et de placer les États-Unis et la démocratie en grave danger. Le bilan de la politique étrangère américaine est catastrophique même si on l'appréhende du seul point de vue de l'intérêt national américain (excepté pour les profiteurs de guerre comme la société Halliburton dont l'ancien PDG est le vice-président Cheney) et le bilan des années Bush sur le plan des libertés publiques et démocratiques est également calamiteux. La peur, fort compréhensible, après les attaques du 11 septembre a conduit les Démocrates à s'aligner sur la présidence en votant pour le Patriot Act liberticide et d'une efficacité quasi nulle pour lutter contre le terrorisme. La justice a été intimidée et les médias se sont «regroupés autour du drapeau» comme le dit l'expression anglaise. Les mensonges successifs sur les raisons de l'intervention en Irak et sur les liens supposés entre Al Qaeda et S. Hussein ont été acceptés pendant plusieurs années par une population mal informée qui a donc collaboré à la destruction de ses propres libertés publiques, comme il est d'usage dans un contexte de guerre et de peur savamment entretenue. Pourtant, avec le temps et aussi l'enlèvement en Irak qui coûte la vie à de nombreux soldats (il est clair que les morts irakiens ne comptent pas) et s'avère extrêmement coûteux, le gouvernement Bush a perdu sa popularité <sup>6</sup>. En 2006 les Démocrates ont obtenu une majorité au Congrès mais n'ont contrecarré les projets de l'Administration Bush que de façon timorée. Les conséquences économiques des guerres américaines affectent les États-Unis, qui mettent en danger non seulement leur propre hégémonie mais aussi le monde entier. La famine est en partie imputable à la flambée des prix du pétrole, causée par l'invasion de l'Irak puis le borbier dans ce pays. Dans ces conditions, le renouveau de la lutte pour les libertés publiques se comprend dans un contexte différent de celui de 2001.

En effet, ce n'est pas la dérive monarchique en elle-même qui a suscité le plus d'opposition directe, mais l'accumulation de mensonges dénoncés publiquement (y compris par des militaires et d'anciens membres de l'Administration Bush) et la montée des difficultés économiques, qui ont finalement fait douter les citoyens américains des déclarations et méthodes de leur gouvernement. De très nombreux juristes, militants

---

<sup>6</sup> On ignore le coût réel de cette guerre mais Joseph Stiglitz estime que si l'on inclut tous les coûts elle s'élève à plus de 3000 milliards de dollars : Joseph E. Stiglitz & Linda J. Bilmes, *The Three Trillion Dollar War: The True Cost of The Iraq Conflict*, New York, W.W. Norton, 2008.

politiques, journalistes, universitaires n'ont cessé de dénoncer les abus et les pratiques illégales et antidémocratiques de leur gouvernement. Les juges de la Cour Suprême, pourtant souvent considérés comme conservateurs, ont joué leur rôle de contrepoids et réussi à freiner certaines dérives, même si le clan Bush s'est montré très ingénieux pour contourner leurs décisions, par exemple en faisant adopter par le Congrès en 2006, juste avant les élections, la création de tribunaux militaires spéciaux pour juger les prisonniers de Guantánamo.

Il n'y a pas eu de censure à la chilienne ou à la chinoise aux États-Unis, même si le Président a réduit les positions possibles en déclarant que « soit l'on était avec nous (les États-Unis) soit on était avec les terroristes » et si le ministre de la Justice du premier mandat Bush, John Ashcroft, a mis en garde, à la fin 2001, les journalistes qui pourraient critiquer le gouvernement. On peut noter de nombreux exemples d'autocensure par intimidation et peur d'être accusé de ne pas être patriote et surtout il y a eu un effet de censure systémique qui n'est que le prolongement de la censure systémique typique des États-Unis : les grands groupes d'information qui font partie de grands groupes industriels ont fourni une information incomplète, biaisée, proche de la désinformation et de la propagande officielle. La chaîne de télévision Fox a répandu ses opinions d'extrême droite et peu d'organes d'information ont su ou pu résister <sup>7</sup>. Le paysage médiatique américain offre une gamme d'opinions plus réduite que ses équivalents britannique ou allemand, par exemple. Une des libertés publiques fondamentales étant la liberté d'opinion et de la presse, il n'est pas exagéré de dire que les citoyens américains ont, en grande partie, été privés de cette liberté, moins par interventions directes du pouvoir (il y en a eu quelques-unes cependant) que par le fonctionnement habituel des médias, pour qui l'information est un produit vendu par de grands groupes qui ne cherchent pas tant à informer qu'à divertir, dans tous les sens du terme. L'information donnée par *Fox News* est aussi biaisée que celle d'une télévision dans un pays totalitaire ; le paysage médiatique américain laisse cependant une petite place à des médias alternatifs, souvent d'une qualité extraordinaire, et à quelques plages critiques dans les médias dominants.

---

<sup>7</sup>Le documentaire *Outfoxed: Rupert Murdoch's War on Journalism* de Robert Greenwald qui analyse en détail le fonctionnement de cette chaîne est disponible sur le Net à l'adresse suivante : <http://video.google.com/videoplay?docid=6737097743434902428>

De nombreux exemples historiques montrent que la démocratie se laisse transformer pour soit devenir une dictature ou quasi-dictature, soit s'automutiler. Le clan Bush a suivi la doctrine Goebbels concernant le gros mensonge qui passe plus facilement auprès des populations, ce qui ne veut évidemment pas dire que les États-Unis aujourd'hui soient semblables à l'Allemagne nazie des années 1930. Les démocraties ont montré qu'elles pouvaient, elles aussi, avoir recours au « gros mensonge » et à des formes de propagande souvent associées au totalitarisme. Les élites intellectuelles sont partagées ; certains, comme Chomsky, sont des critiques radicaux tandis que d'autres, comme Dershowitz, importent dans le champ intellectuel les méthodes et approches malhonnêtes de l'Administration. Les contrevenants à la loi ou les criminels jouissent d'une culture de l'impunité : seuls quelques subalternes ont été sanctionnés après Abou Ghraib, les responsables politiques, militaires et intellectuels des crimes de Guantánamo, Bagram ou des surveillances illégales ne sont pas inquiétés. Les contrepoids n'ont fonctionné que très imparfaitement aux États-Unis mais ils n'ont pas complètement disparu comme cela serait le cas dans une dictature.

D'autre part, une partie des classes dirigeantes, tant dans le monde des affaires que dans les forces armées, est en désaccord avec l'approche du gouvernement Bush (comme en témoignent les nombreuses fuites qu'un journaliste comme Seymour Hersch du *New Yorker* utilise pour évoquer les projets d'intervention militaire en Iran, par exemple). La démocratie musclée et contrariée de ces huit dernières années ne convient pas à tous les secteurs du parti républicain, notamment pas aux « libertariens » du Cato Institute, ces partisans de la liberté économique totale, qui sont aussi contre la censure et critiques des dispositions liberticides du Patriot Act. Le travail de juristes convaincus et d'universitaires ainsi que de certaines commissions du Congrès, de la Cour Suprême et les divisions dans le camp de la droite ont créé des espaces de liberté et d'information qui ont permis, notamment, de mettre au jour les mensonges de l'Administration, de corriger une partie des dérives liberticides et de préparer les fractures de la présidence impériale. Ce moment historique évoque quelque peu celui de l'après-Nixon, où les mensonges accumulés et les violations du droit avaient mené, non seulement à la démission du président théoricien du viol légal de la loi, mais aussi à la constitution de commissions d'enquête, telle la commission sénatoriale Church qui visait à analyser et empêcher les dérives totalitaires des services secrets américains. La commission sénatoriale sur le 11 septembre,

qui a remis son rapport en juillet 2004, a suivi une trajectoire similaire. La démocratie américaine n'est donc pas morte mais la guerre entre l'exécutif dirigée par Bush et Cheney et toutes les autres institutions qui forment la base de la démocratie n'a pas pris fin et les dirigeants voyous ne se sont jamais avoués vaincus même après avoir perdu leur crédibilité, leur popularité et leurs batailles juridiques. En politique étrangère, il y a eu l'ère des « États voyous » (*rogue states*) avant celle de la « guerre contre la terreur ». Depuis l'arrivée au pouvoir de l'équipe actuelle, on peut parler d'un emballement de la présidence impériale et d'un exécutif voyou. On peut prévoir l'arrivée d'un cycle historique de légère correction comme dans les années 1970 où des tentatives de moralisation de la démocratie ont fait suite aux activités d'un autre exécutif voyou. Néanmoins, de même que les conséquences économiques désastreuses des actions du clan Bush ne vont pas disparaître du jour au lendemain, on peut craindre que les lois et pratiques liberticides ne laissent des traces profondes dans la société américaine et dans les sociétés qui la prennent pour modèle.

### Bibliographie sommaire

- Philippe CANTIE, « USA Patriot Act, une exception durable », *Bulletin des bibliothèques de France* 2006, t. 51, n° 5, pp. 64-71.
- Elaine CASSEL, *The War on Civil Liberties: How Bush and Ashcroft Have Dismantled the Bill of Rights*, Chicago : Lawrence Hill Books, 2004.
- Patrick CHASTENET, « Guantánamo, le droit entre parenthèses », *Études*, 2004, t. 400, n° 1, p. 11-21.
- David COLE, *Enemy Aliens, Double Standards and Constitutional Freedoms in the War on Terrorism*, New York, The New Press, 2003.
- David COLE & Jules LOBEL, *Less Safe, Less Free; Why America Is Losing The War on Terror*, New York, The New Press, 2007.
- Robert HARVEY & Hélène VOLAT, *USA Patriot Act : de l'exception à la règle*, Paris : Éd. Lignes-Manifestes, 2006.
- Amy KAPLAN, « Where Is Guantánamo ? » *American Quarterly*, September 2005 (Vol. 57, n° 3, pp. 831-858).
- Joseph MARGULIES, *Guantánamo and the Abuse of Presidential Power*, New York, Simon & Schuster, 2006.
- Michael RATNER & Ellen RAY, *Guantánamo: What the World Should Know*, White River Junction, Vermont, Chelsea Green Pub., 2004.

- Frederick A.O. SCHWARZ, Jr. & Aziz Z. HUQ, *Unchecked and Unbalanced: Presidential Power in a Time of Terror*, New York, The New Press, Brennan Center for Justice at NYU School of Law, 2007.